

L'intéressement à RTE : un montant faible et une répartition injuste !

Lors de la séance du 15 avril, la direction a annoncé qu'elle figeait l'intéressement brut moyen des prochaines années au même niveau qu'en 2024, soit 2100€.

D'une part, ce montant est faible comparé à ce qui se pratique ailleurs ([voir ici le comparatif IEG](#)). D'autre part, l'absence de prise en compte de l'inflation revient à baisser l'intéressement de chaque agent en euros constants.

La CGT, ainsi que les autres organisations syndicales, ont quitté la séance de négociation en demandant à la direction de revoir sa copie.

Au lieu d'associer les agents à la réussite de RTE, la direction leur demande de financer les prochains recrutements par une modération de l'intéressement. Dans une entreprise en plein développement et aux bénéfices croissants, c'est inacceptable !

De plus, la CGT rejette le système de calcul actuel basé sur le niveau de rémunération (semi-hiérarchisation) car il fait la part belle aux très hauts salaires et empêche la plupart des agents d'obtenir l'intéressement moyen.

Mais, nous sommes la seule organisation syndicale à défendre un montant d'intéressement égal pour tous...

Cela ne nous empêchera pas de revendiquer une répartition plus juste des richesses :

- **Revoir le montant et prendre en compte l'inflation**, avec une révision annuelle.
- **Supprimer la semi-hiérarchisation** qui fait que les plus hauts salaires gagnent toujours plus (ou à minima mettre en place un **plafond haut** et un **plancher bas**).
- **Choisir des critères contrôlables par les agents**, pour que chacun puisse avoir un impact réel sur son intéressement.
- **Inclure l'abondement dans l'intéressement**, afin d'éviter de pénaliser les plus modestes qui ne peuvent pas bloquer leur argent pendant 5 ans.

Tout le monde participe à la vie et aux résultats de l'entreprise. Il est temps que chacun en bénéficie de manière équitable !

La Défense, le 16 avril 2025